

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet arrêté de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Yon et Vie Du 1^{er} septembre au 6 octobre 2016 inclus

Le public est informé qu'en application de l'arrêté n° 2016-08 en date du 11 juillet 2016 du Président du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Yon et Vie arrêté le 19 mai 2016. Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Yon et Vie. Il procédera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de l'enquête, à l'approbation du SCoT.

Durée de l'enquête publique

Du 1^{er} septembre au 6 octobre 2016 inclus, soit pendant une durée de 36 jours.

Constitution du dossier

Le dossier comprendra notamment les pièces suivantes :

- Le projet de **SCoT arrêté** par délibération du Comité Syndical le 19 mai 2016 composé des pièces suivantes :
 - Le rapport de présentation constitué en 4 tomes et comportant notamment l'Evaluation Environnementale du projet,
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
 - Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) assortis des documents graphiques.
- Le **bilan de la concertation**,
- Le **recueil des avis** des personnes publiques associées, des organismes consultés, et de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que des communes et des EPCI membres du Syndicat Mixte et des SCoT limitrophes,
- Un **recueil des pièces administratives** comprenant notamment :
 - L'arrêté 2016-08 portant mise à l'enquête publique du SCoT,
 - La délibération en date du 2 février 2012, relative à la prescription de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à la définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation,
 - La délibération prise par le comité syndical le 19 mai 2016 relative au bilan de la concertation,
 - La délibération prise par le comité syndical le 19 mai 2016 relative à l'arrêt du SCoT,
 - La copie des annonces légales.
- Les **principaux textes régissant l'enquête publique**,
- Un **registre d'enquête publique** à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations.

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier est consultable durant toute la durée de l'enquête :

- **Sur le site internet du Pays Yon et Vie :**
<http://www.paysyonetvie.fr/le-pays-yon-vie/ses-initiatives/l-amenagement-du-territoire/le-scot-en-revision-depuis-2012/>
- **Dans les 8 lieux d'enquête suivants**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - **Au siège de l'enquête publique au Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie**,
15, rue Pierre Bérégoz - 85 000 La Roche sur Yon,
 - **Au siège de La Roche sur Yon Agglomération**,
54, rue Gosciny - 85 000 La Roche sur Yon,
 - **Au siège de la Communauté de Communes Vie et Boulogne**
24 rue des Landes - 85 170 Le Poiré sur Vie
 - **En mairie d'Aizenay**,
Avenue de Verdun - 85 190 AIZENAY
 - **En mairie déléguée des Clouzeaux**,
23 rue Haxo - Les Clouzeaux - 85 430 Aubigny-Les Clouzeaux,
 - **En mairie de La Ferrière**,
36, rue de la Chapelle - 85 280 La Ferrière
 - **En mairie des Lucs sur Boulogne**,
Avenue des Pierres Noires - 85 170 LES LUCS SUR BOULOGNE
 - **En mairie de Saint Florent des Bois**,
4 Place de l'Eglise - Saint Florent des Bois - 85 310 Rives de l'Yon

Un exemplaire du dossier soumis à enquête publique a été adressé pour information au maire de chaque commune du périmètre du SCoT. Ce dossier est ainsi consultable dans les mairies des communes suivantes, non désignées comme lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : **Aubigny, Beaufou, Belleville sur Vie, Chaillé sous les Ormeaux, Dompierre sur Yon, Fougeré, La Chaize le Vicomte, La Genétouze, Landeronde, La Roche sur Yon** (Hôtel de ville, Services techniques La Fayette, mairies annexes du Bourg sous La Roche, La Garenne, La Vallée Verte et Saint André d'Ornay), **Le Poiré sur Vie, Le Tablier, Mouilleron Le Captif, Nesmy, Saint Denis La Chevasse, Saligny, Thorigny, Venansault.**

Présentation des observations

- Dans les 8 lieux d'enquête précités, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres prévus à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des établissements,
- Le public pourra également adresser ses observations écrites sur le projet de révision du SCoT du Pays Yon et Vie à Monsieur le Commissaire enquêteur,
 - **Par voie postale** au siège de l'enquête : Syndicat mixte du Pays Yon et Vie - 15, rue Pierre Bérégoz - 85 000 LA ROCHE SUR YON
 - **Par courriel**, à l'adresse suivante : enquetescotyonetvie@orange.fr

Commissaire enquêteur

Par décision du 20 mai 2016, le Président du Tribunal Administratif de NANTES a désigné le commissaire enquêteur comme suit :

- M. Jacques DUTOUR, enseignant en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire,
- M. Claude MATHIEU, inspecteur divisionnaire des impôts à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Permanences du commissaire enquêteur pour l'accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir personnellement ses observations dans le cadre de permanences définies ci-après :

Jeudi 1er septembre	9h-13h	Syndicat mixte du Pays Yon et Vie 15, rue Pierre Bérégoz - 85 000 LA ROCHE SUR YON
Vendredi 2 septembre	9h-12h	Communauté de communes Vie et Boulogne 24, rue des Landes - 85 170 LE POIRE SUR VIE
Mercredi 7 septembre	14h-17h	Mairie d'Aizenay Avenue de Verdun - 85 190 AIZENAY
Samedi 10 septembre	9h-12h	Mairie déléguée des Clouzeaux 23 rue Haxo - Les Clouzeaux - 85 430 AUBIGNY-LES CLOUZEUX
Mardi 13 septembre	9h-12h	Mairie des Lucs sur Boulogne Avenue des Pierres Noires - 85 170 LES LUCS SUR BOULOGNE
Mercredi 21 septembre	14h-17h	Mairie de Saint Florent des Bois 4 Place de l'Eglise - Saint Florent des Bois - 85 310 RIVES DE L'YON
Vendredi 23 septembre	9h-12h	La Roche sur Yon Agglomération 54, rue Gosciny - 85 000 LA ROCHE SUR YON
Lundi 26 septembre	17h-20h	Syndicat mixte du Pays Yon et Vie 15, rue Pierre Bérégoz - 85 000 LA ROCHE SUR YON
Mercredi 5 octobre	14h-17h30	Mairie de La Ferrière 36, rue de la Chapelle - 85 280 LA FERRIERE
Jeudi 6 octobre	13h-17h	Syndicat mixte du Pays Yon et Vie 15, rue Pierre Bérégoz - 85 000 LA ROCHE SUR YON

Demande d'informations

Toutes informations peuvent être demandées au Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie auprès de Mr Jean-Louis BATIOU Président, ou de Mme Pascaline YOU, Chargée de mission SCoT- 15 rue Pierre Bérégoz - 85 000 LA ROCHE SUR YON - tél : 02.51.06.98.77.

Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et dans un document séparé ses conclusions motivées au titre de l'enquête en précisant si elles sont favorables ou non au projet. Il adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions à Monsieur le Président du tribunal administratif de NANTES. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans les 8 lieux d'enquête précités. Ces documents seront également consultables sur le site Internet du Pays Yon et Vie pendant un an.

Le 11 juillet 2016
Le Président du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie

Jean -Louis BATIOU

